



Le secrétaire général

Direction des ressources humaines
Bureau des recrutements collectifs
Affaire suivie par Alexandre Guimiot
☎ 01 72 60 55 55
alexandre.guimiot@conseil-etat.fr
Référence : SG/DRH/BRC/MRSE INT 2027

Paris, le **26 JUIN 2026**

Le secrétaire général du Conseil d'Etat

à

Mesdames et Messieurs les maîtresses et
maîtres des requêtes en service extraordinaire

Objet : Intégration au titre de l'année 2027 de maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire en application des dispositions des articles L. 133-12 et L. 133-12-4 du code de justice administrative.

En application des dispositions du code de justice administrative, les maîtresses et maîtres des requêtes en service extraordinaire ayant exercé leurs fonctions pendant une durée de quatre ans peuvent être nommés au grade de maître des requêtes sur proposition de la commission d'intégration mentionnée à l'article L. 133-12-3 du même code. Deux postes sont ouverts au titre de l'année 2027.

Recevabilité des candidatures :

- avoir exercé durant quatre ans les fonctions de maître des requêtes en service extraordinaire avant le 31 décembre 2027 ;
- pour les candidats nommés avant le 1^{er} janvier 2022 : être âgé de trente ans (en application de l'article L. 133-4 du code de justice administrative, dans sa rédaction antérieure à l'ordonnance n° 2021-702 du 2 juin 2021, conformément aux dispositions du V de l'article 13 de cette ordonnance) et justifier de dix ans de services publics, tant civils que militaires ;
- pour les candidats nommés à compter du 1^{er} janvier 2022 : être âgé de trente-cinq ans et justifier de dix ans de services publics effectifs.

Critères d'évaluation des candidatures (conformément aux lignes directrices arrêtées par la Commission d'intégration en application de l'article L. 133-12-4 du code de justice administrative) :

- l'excellence contentieuse et administrative, à travers notamment une expérience réussie en section du contentieux et en section administrative ;
- les qualités relationnelles et humaines garantissant une bonne intégration et la capacité de participation à des délibérations collégiales ;
- la compréhension des exigences déontologiques attachées aux fonctions ;
- le sens et le goût de l'action publique ;
- la capacité de participer à l'élaboration et la mise en œuvre de politiques publiques dans des fonctions à l'extérieur du Conseil d'Etat ;
- la diversité des expériences antérieures ;
- à mérite égal, la contribution à la diversité des profils des membres.

Documents à fournir

- une lettre de motivation ;
- un curriculum-vitae.

Procédure et calendrier

Les candidatures sont à adresser exclusivement par courriel, jusqu'au **lundi 27 juillet 2026 inclus**, à l'adresse suivante : recrutements-membres-CE@conseil-etat.fr.

Chaque candidat sera auditionné les mercredi 17 septembre, 30 septembre ou 7 octobre par la commission d'intégration prévue à l'article L. 133-12-3 du code de justice administrative. Le dossier qui sera remis aux membres de la commission comportera, outre votre curriculum vitae et votre lettre de motivation, une appréciation d'une dizaine de lignes de vos présidents respectifs. Sur votre demande, cette appréciation pourra vous être communiquée après délibération de la commission.

Conformément à l'article L. 133-12-4 de ce même code, la commission arrête la liste des candidats retenus par ordre de mérite dans la limite du nombre fixé par le vice-président.

Toutes les informations utiles seront disponibles sur la page du site internet du Conseil d'Etat dédiée à ce recrutement, <https://www.conseil-etat.fr/integration-maitre-et-maitresse-des-requetes-en-service-extraordinaire>. Pour toute demande d'information complémentaire, vous pouvez vous adresser à Mme Cécile Vaullerin, secrétaire générale adjointe du Conseil d'Etat (cecile.vaullerin@conseil-etat.fr), et pour les aspects administratifs et financiers à Mme Cécile Roy-Fastré, cheffe du bureau des membres (cecile.roy@conseil-etat.fr).



Thierry-Xavier Girardot